

Le 15 juin 2021

Michel DERRAC – AGFIP a souhaité reprendre les visioconférences institutionnalisées dès le premier confinement. À ce titre, nous étions conviés, en ce jour, à échanger avec la Direction sur les sujets de cette rentrée.

Situation sanitaire

La direction nous a informé que la situation sanitaire de l'ensemble des services de la DDFIP de Maine-et-Loire était bonne même s'il est à noter un agent déclaré positif au COVID, il y a quelques jours. Cette information a été immédiatement transmise aux membres du CHS-CT.

En s'appuyant sur le cas de cet agent, non vacciné et positif au COVID, Le Directeur incite l'ensemble des agents de la DDFIP 49 à se faire vacciner tout en leur demandant de continuer à respecter les gestes barrières. On peut s'interroger néanmoins, sur comment le Directeur a connaissance d'une information qui relève du secret médical (sauf à considérer que c'est l'agent lui-même qui le lui a dit).

A ce titre, il a été demandé la distribution de nouveaux masques à l'attention des agents en précisant que les agents ne souhaitaient pas recevoir de nouvelles dotations des derniers masques distribués (Style masque de ZORRO). Reconnaisant que ces masques n'étaient pas « géniaux », Michel DERRAC a indiqué que de nouvelles commandes vont être faites avec l'espoir de recevoir de nouveaux modèles.

Concernant l'obligation vaccinale, la Direction a de nouveau précisé que les agents de la DDFIP 49 n'étaient pas concernés sauf pour celles et ceux affectés à la Trésorerie du CHU d'ANGERS.

Il nous a précisé que l'ensemble des agents concernés étaient vaccinés de leur propre initiative et que des auto-test étaient, également, à disposition sur site.

Sur cette question tu peux lire ici [la motion adoptée par le conseil syndical de Solidaires Finances Publiques](#) réuni les 14, 15 et 16 septembre 2021.

Télétravail (Travail à domicile)

Interrogé sur le sujet, par Solidaires Finances Publiques 49, la direction nous a répondu sur les points suivants :

- la dotation d'ordinateurs portables s'élève à 682 unités dont 60 restent encore à déployer. L'objectif de doter 80 % des agents en ordinateurs portables semble être atteint ;
- Durant les premières semaines de septembre, il a été constaté un volume de 252 agents en situation de télétravail ce qui représente un ratio de 29,30 % sur une base de 860 agents au



1/09/2021. À l'annonce de ces éléments, nous avons interpellé la Direction sur la modicité de ce volume, alors que le nouveau dispositif de télétravail, avec plusieurs possibilités offertes aux agents, semble rencontrer un certain succès (ou un succès certain).

Comme indiqué à la Direction, nous ne souhaiterions pas être alertés dans les semaines ou mois à venir sur des refus de télétravail, alors même qu'il est encouragé.

La Direction a reconnu que notre interrogation était légitime et a demandé quelques semaines (et des retours) afin d'analyser plus finement la situation. Elle en a profité pour nous indiquer qu'une note départementale a été envoyée aux chefs de service leur demandant de prendre contact bien en amont avec les services RH de la Direction lorsqu'il est envisagé de ne pas donner une suite favorable (partielle ou totale) à une demande de télétravail.

A ce jour aucun refus total ou partiel n'a été enregistré. Mais il y a fort à parier que l'entretien préalable oblige l'agent à se ranger à l'avis, pas toujours motivé, de son chef de service.

- Nous avons évoqué les difficultés informatiques des télétravailleurs qui n'ont pas la possibilité de joindre des collègues de la Cellule d'Interventions Départementale (CID) et donc de les voir se résoudre. La Direction va prendre contact avec l'ESI d'ANGERS pour mettre en place un contact dédié (Dispositif qui existe pour les agents se rendant dans les MSAP) en sachant qu'il existe un protocole entre les deux directions (DDFIP49 /DISI)
- Enfin, nous avons sollicité qu'une attention toute particulière soit portée, par les chefs de service, au retour des agents dans leur service, après plusieurs mois (jusqu'à 18 pour certains) d'absence physique liée à un placement en ASA ou télétravail pour cause de santé fragile.

Cadastre

Alerté par des agents du SDIF d'ANGERS et de l'antenne SDIF de CHOLET sur les indications (n° de téléphone) absentes ou restreintes sur les avis de Taxe foncière envoyés aux contribuables, les agents du cadastre de CHOLET, de leur propre initiative, ont mis en place un mini-standard afin de rediriger les appels reçus.

Sur notre demande d'éclaircissement de ces modifications intervenues dans TOPAD mettant les agents de ces deux services en difficulté (et ils n'ont pas besoin de cela!!!), la Direction a indiqué qu'elle procédera à un examen de ces dysfonctionnements avérés.

Concernant la nouvelle application Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) mise en ligne dans le portail fiscal de chaque contribuable, dans l'optique de l'évaluation des locaux personnels et afin de lui permettre de prendre connaissance des locaux dont il est propriétaire, nous avons été alertés par nos collègues d'un très grand nombre d'appels d'usagers ne comprenant pas les superficies indiquées (Superficie de plinthes à plinthes et non loi CARREZ).

Ayant parfaitement compris notre requête motivée la Direction a indiqué qu'un examen sera effectué et qu'une réponse sera donnée lors de notre prochain entretien. Nous avons préconisé, pour notre part, une information sur les modalités de calcul des surfaces et sa mise en ligne.



Solidaires Finances Publiques 49 – 15 bis rue Dupetit-Thouars, Bât D – 49000 ANGERS
☎ : (+33) 02-41-74-52-90 – ✉ : solidairesfinancespubliques.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Une Force pour tous les agents de la DGFIP

Travaux Immobiliers

Dans le cadre du plan de relance, la cité administrative d'ANGERS-LAFAYETTE a été retenue pour la rénovation énergétique de ses bâtiments

Aussi, dans ce cadre il est d'ores et déjà acté (budgets et financements arrêtés), que le bâtiment D de la cité, hébergeant SIP's, SIE's, Accueil, Trésorerie amendes et Rectorat, sera impacté par des travaux de grande ampleur (remplacement des ouvrants et isolation par l'extérieur des murs ...)

À ces travaux viendront également se rajouter des travaux nécessaires dans le cadre de la fusion des 2 SIP et des 2 SIE d'ANGERS-EST et OUEST effective normalement au 1/01/2023.

Même si cela n'était pas nécessaire, la Direction nous a indiqué que l'ensemble de ces travaux impactera le quotidien professionnel des agents pendant de longs mois sachant que les travaux devraient commencer au 1/09/2022 et avec une fin programmée au 1/09/2023 !!!!!

L'ensemble des organisations syndicales a alerté la Direction sur les conditions de travail dégradées (un euphémisme!!!) à prévoir étant donné qu'il semble que ces travaux se dérouleront en zone occupée !!!!

Aussi, la Direction a accepté la proposition des organisations syndicales de tenue d'un groupe de travail spécifique sur ce sujet. Ce groupe de travail ne se substituera pas à la commission immobilière devant se réunir prochainement sur l'ensemble des travaux envisagés dans les services de la DDFIP 49.

Le groupe de travail « Travaux LAFAYETTE » se réunira courant novembre 2021.

Instances – CTL et CHS-CT

Deux Comités Techniques Locaux (CTL) seront normalement convoqués les 8/10/2021 et 16/11/2021 (Ordres du jour sur [notre site local](#). Voir AGENDA sur [page d'accueil](#))

Un CHS-CT est normalement convoqué le 7/10/2021. (Ordre du jour non communiqué à ce jour)

**Prochaine visioconférence programmée le
27/09/2021 à 10H**

Début conférence téléphonique : 10H00

Fin : 11H15



Solidaires Finances Publiques 49 – 15 bis rue Dupetit-Thouars, Bât D – 49000 ANGERS
☎ : (+33) 02-41-74-52-90 – ✉ : solidairesfinancespubliques.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Une Force pour tous les agents de la DGFIP